



S.N.E.C.S.
Syndicat National de l'Encadrement des Commerces et Services
9 rue du Rocroy 75010 PARIS
SECTION SYNDICALE ADECCO

Lettre d'information du lundi 11 mai 2009

Laminage des salaires en 2009

Des salariés cadres et non cadres nous disent : « depuis janvier 2009, ce que je touche mensuellement ne me permet plus de couvrir mes charges fixes (loyer, factures énergie, abonnements, traites d'emprunt, etc. Je suis obligé de recourir à mon épargne pour m'en sortir ». D'autres réfléchissent à prendre des jobs d'appoint pour arriver à boucler leur fin de mois. Désépargne et système D vont se développer pour essayer de faire face à la situation. D'autres quittent tout simplement l'entreprise même si leur poste n'est pas supprimé.

La paupérisation des salariés ADECCO est en marche, voire en marche forcée, en cette période de marasme économique. La rémunération, de moins en moins attractive, sécurise en partie les bas salaires, ce qui est positif, mais nivelle, année après année, les salaires plus élevés issus de l'investissement personnel, du talent et des résultats (cf. les primes sur le placement).

Exemple : il ne fait plus bon gagner plus de 2 250€ par mois chez ADECCO car on encourt une triple peine :

- pas d'augmentation du fixe (à 2 250 € est-on déjà dans les hauts salaires ?) effondrement ou disparition de la part variable lié à la très mauvaise conjoncture.
- un modérateur à la baisse qui ressemble de plus en plus à l'Arlésienne. On en parle beaucoup mais...

Cerise amère sur un mauvais gâteau : les maigres mesures positives n'ont été appliquées qu'au 1er avril et ce n'est, hélas, pas une blague. La CFE CGC a quand même obtenu une prime compensatrice de 50 € pour limiter le préjudice de ce report.

Cette volonté de niveler les salaires se retrouve aussi dans la volonté de la direction d'exclure du modérateur à la baisse les salaires supérieurs à 40 000€ annuels. Elle n'a fait marche arrière que devant la résistance déterminée de la CFECGC, seul syndicat à s'être opposé à cette aberrante mesure.

Et ce n'est pas le déblocage anticipé de la participation 2008 qui permettra aux salariés de sortir la tête de l'eau : celle-ci sera de 0,13% du salaire brut 2008. Soit 32,50€ sur la base d'un salaire annuel de 25 000€. On n'en est plus au beurre sur les épinards mais à se demander comment acheter les épinards...

Pendant que se démotivent de nombreux salariés, tandis que d'autres quittent l'entreprise et que la faible attractivité de l'entreprise rendra problématique leur remplacement, on perçoit déjà, de façon ténue pour le moment, le froufrouement de parachutes dorés dissimulés sous quelques rares sièges privilégiés...

Car la situation est grave. C'est pour cela que nous demandons instamment à la direction de revenir dès à présent à la table des négociations :

- pour clarifier et modifier le mode d'application du modérateur à la baisse pour 2009
- pour activer ce modérateur à la baisse dès à présent et verser des avances
- et, au-delà, mener au sein de la profession, une véritable réflexion sur la rémunération.

La CFE-CGC adressera dès cette semaine un courrier à François DAVY.